

<https://www.pressegauche.org/Qui-civilisera-les-institutions-financieres>



Qui civilisera les institutions financières ?

- Politique québécoise - Politique -



Date de mise en ligne : mardi 13 août 2019

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Les récents déboires de l'institution financière coopérative Desjardins illustrent à la fois la fragilité de la protection des données individuelles des clients et le caractère opaque du fonctionnement de ces dites institutions.

Comment les banques ont-elles commencé dans l'Histoire ? Elles ont d'abord attiré leurs clients en les rémunérant pour le service (prêt d'argent) qu'ils leur rendaient. Ainsi, les déposants recevaient des intérêts, sorte de prime en l'échange de ces fonds qui permettaient aux banquiers de prêter à d'autres. Ces autres payaient des intérêts aux banques en échange du service qu'elles leur rendaient. Jusqu'ici tout semble équitable.

Mais, voilà que les frais d'opération sont de plus en plus élevés. Il faut embaucher une administration pléthorique et rémunérer des actionnaires qui sont de plus en plus gourmands. Cerise sur le gâteau, on prétend attirer les meilleurs gestionnaires au sommet de la hiérarchie en leur versant des salaires pharaoniques et des primes astronomiques.

On notera au passage que Desjardins se comporte de moins en moins comme une coopérative et de plus en plus comme une banque comme les autres. Si, dans la coopérative, les actionnaires sont les clients, pour ce qui est du reste, gestionnaires rémunérés à la réputation, méritée ou surfaite, Desjardins n'est pas mieux que les autres. Et elle applique comme les autres banques les recettes qui permettent de maintenir ce régime : frais sur les opérations, réduction des services et fermeture des succursales. On en est rendu au point où les banques exigent que l'on paie pour qu'elles nous prennent notre argent. Elles poussent même l'audace à faire payer plus cher les plus pauvres. Moins les épargnant-e-s leur donnent d'argent plus elleux doivent payer de frais. À l'inverse, plus elleux leur en donnent, moins il y a de frais. Autrefois, cela s'appelait sans doute un procédé inéquitable, aujourd'hui, cela s'appelle des pratiques bancaires responsables.

Les compagnies d'assurance, de leur côté, ont commencé par miser sur le fait que les probabilités d'événements fâcheux étaient assez faibles pour collecter des primes auprès d'un grand nombre de client-e-s afin de pouvoir indemniser ceux à qui un malheur arrivait. Puis, l'investissement dans le secteur financier, le besoin d'embaucher les supposés meilleurs éléments, la rétribution d'actionnaires gourmands, vous connaissez maintenant la chanson, ont fait en sorte que les primes sont de plus en plus élevées et les critères de couverture de plus en plus compliqués. Certes la multiplication des grandes catastrophes et le caractère de plus en plus risqué des opérations financières n'aident pas.

Qu'en est-il maintenant des agences d'évaluation de crédit comme Équifax et TransUnion ? Elles ont commencé en accumulant des informations sur le crédit des particuliers, sans leur aval et parfois même contre leur gré, auprès des commerçants et des différentes institutions. Des journalistes ont eu vent du procédé et en ont parlé sur la place publique.

Cette divulgation, loin de nuire à l'entreprise, a eu l'effet d'un coup de comm miraculeux. Équifax a offert à quiconque de transmettre sur demande les renseignements dont elle disposait avec promesse de les corriger au besoin. Ainsi, les client-e-s ont demandé leur dossier et l'ont complété, ce qui a permis à Équifax de collecter gratuitement des milliers d'informations. Par la suite, pour les protéger, elle a demandé de payer. Équifax et TransUnion sont au crédit des particuliers ce que les agences de notation sont au crédit des États. Des arbitres autoproclamés qui ne servent que leurs propres intérêts.

Mais que font donc de si extraordinaire ces compagnies pour protéger vos informations ? Elles se portent garantes de vos dossiers de crédit que vous êtes chargé-e-s de tenir à jour. Elles ne sont qu'un intermédiaire de plus. Un

Qui civilisera les institutions financières ?

voleur d'identité peut tout aussi bien décider de s'inscrire chez elles et de confirmer sous votre nom les faux comptes qu'il a créés puisqu'il aura toutes vos informations.

D'ailleurs, ces entreprises sont un endroit de plus où les pirates et autres arnaqueurs pourront fouiller pour voler vos données. On peut lire une nouvelle de 2017 sur le piratage d'Équifax.

On conçoit donc l'ironie de voir Desjardins, victime d'une gigantesque fuite de données, confier la sécurité des informations de ses clients à une firme comme Équifax. On nous donne comme solution au problème quelque chose qui fait partie du problème. On lira aussi comme rappel mon billet du 23 octobre 2016 sur le rôle essentiel des fraudeurs dans le système financier.

On pourrait continuer longtemps, mais toutes les institutions financières (banques, assurances, compagnies de crédit, agences de notation/cotation) se comportent en conquérantes et en souveraines absolues, tout en étant l'objet de toutes sortes de fraudes. De plus il est impossible de parler à quelqu'un, tout est opaque et personne n'est responsable de rien.

Il est donc urgent que les institutions financières soient mises au pas :

• obligation de donner réponse par l'intermédiaire d'une personne physique réelle à toute demande de précision sur son dossier ;

• obligation de donner une adresse civique postale où l'on peut écrire afin d'obtenir des réponses aux demandes de correction sur les dossiers ;

• obligation de fournir un numéro de téléphone et une adresse courriel où l'on peut envoyer des messages qui seront traités par des personnes humaines ;

• obligation d'inscrire sur la page d'accueil du site de toute institution financière le nom et l'adresse courriel de son ombudsman.

Actuellement les banques, assurances, compagnies de crédit et autres agences (y compris, très paradoxalement, les entreprises de communication) sont injoignables et se dressent comme des forteresses inaccessibles, sauf aux possédants disposant d'un contentieux ou aux arnaqueurs et pirates habiles. Il est temps que le « cochon de payant » cesse de se laisser saigner sans rien dire.

LAGACÉ, Francis